
INM6000

Informatique et société

Plan de cours

Responsable(s) du cours

Coordination : KILLIJIAN, Marc-Olivier
PK-4740
killijian.marc-olivier.2@uqam.ca
<https://kirija.github.io>

Enseignement :

LAVALLÉE, Eric
lavallee.eric@uqam.ca
Groupes : 050

Local du cours

[PK-1320 | Campus de Montréal](#)

Du 9 septembre au 16 décembre

Les vendredis, 9h30

Description du cours

Cette activité modulaire a pour but de faire prendre conscience aux étudiants du rôle et des devoirs de l'informaticien. Les sujets abordés seront en particulier les suivants :

- Problèmes humains de l'informatique ;
- Place de l'informatique dans la société actuelle et son impact sur celle-ci ;
- Problèmes moraux et légaux de la sécurité informatique ;
- Responsabilité et éthique professionnelle de l'informaticien ;
- Déontologie informatique.

Préalables académiques

Avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en informatique et génie logiciel ou 5 cours du certificat en informatique, dont 4 siglés INF.

Objectifs du cours

- Initier les étudiants à la recherche scientifique rigoureuse.
 - Évaluer la crédibilité d'une source
 - Établir un portrait du contexte d'un article scientifique
 - Analyser et synthétiser un article scientifique
 - Développer un argumentaire avec le support de sources scientifiques
- Initier les étudiants au Code de déontologie de l'ACM
 - Comprendre chacun des articles du Code
 - Être apte à mettre en relation des articles du Code à des événements, situations ou contextes et justifier cette relation.
 - Être apte à développer des solutions vis-à-vis des cas qui ne respectent pas l'éthique et exprimer ces solutions.
- Développer les capacités (écoute, arbitrage et expression) de communication des étudiants afin qu'ils acquièrent le courage d'intervenir efficacement lorsqu'une situation non-éthique s'est produites.

Contenu du cours

Cours	Sujet	Extras
1 - 9/9	Introduction	
2 - 16/9	Recherche bibliographique - invité Félix Arsenault	Création d'équipe TP1 / Remise de l'énoncé TP1
3 - 23/9	Grève étudiante (journée du climat)	
4 - 30/9	Impact des nouvelle techno et résistance	
5 - 7/10	Réseaux sociaux - invitée Nellie Brière	Remise du choix des 3 articles TP1
6 - 14/10	Vie privée, inférences, anonymisation	Confirmation des deux thèmes proposés Présentation de l'énoncé formel du travail de session et formation des équipes TPS
7 - 21/10	Examen de mi-session (Code de déontologie)	Code fournis
8 - 28/10	Présentations et défense de vos projets	Présentation, évaluation et vote
9 - 4/11	IA, ses avantages et inconvénients	
10 - 11/11	Compétences et conséquences	

Cours	Sujet	Extras
11 - 18/11	Responsabilité et désobéissance civile, lanceurs d'alertes	Update rapide du TPS
12 - 25/11	Update TPS - Overdose d'information, conséquences, manipulateurs d'opinions publiques	
13 - 2/12	Cours réservé pour les sujets d'actualités de la session et les sujets étudiants	
14 - 9/12	Présentations orales des TPS	Présentations et critiques
15 - 16/12	Présentations orales des TPS	Présentations et critiques

Évaluations

L'évaluation des étudiants est échelonnée sur 150 pts qui sont répartis comme suit.

Comme discuté lors du premier cours, les objectifs du cours ont un aspect académique et un aspect social et personnel. L'aspect académique est évalué à travers le travail de session, la méthode de travail, la rédaction, le respect des directives et est établi pour chacun des travaux.

100 pts académiques

Pointage	Travail
25	TP1
15	Examen mi-session
50	Travail de session
10	Critique interne

50 pts de participation

L'aspect social et personnel est évalué et représente la **perception globale et subjective** de la qualité de la participation de l'étudiant, tout au long du cours, par l'enseignant. Cette note sera établie et donnée lors des deux derniers cours pendant vos exposés oraux.

Pointage	Qualité
40-50	Exceptionnelle
35	Civile, limitée, normale
20-35	Légère, inopportune, inutile
0-19	Désagréable, irrespectueuse, cavalière

Étant donné le caractère subjectif de cette évaluation particulière de la participation, cette note est finale, sans appel et n'est pas sujet à discussion.

Utilisation de *Mattermost*

Le groupe inm6000-gr50 ainsi que deux canaux spécialisés (**cours13** et **encours**) ont été créé sur l'application mattermost. Lié au gitlab de l'UQAM, vous y avez tous été invités. Si quelqu'un n'a pas été invité, veuillez le faire savoir à l'enseignant le plus tôt possible.

Normes de rédaction

- Pour les travaux pratiques écrits, les normes de rédaction de l'UQAM : [UQAM | Infosphère | Rédiger un travail](#) servent à l'évaluation.

Codes de déontologie

- [code of ethics ACM](#)

Code de déontologie à l'examen...

- [Code de déontologie](#)

Bibliographie

Beyer, J. L., & McKelvey, F. (2015). Piracy & Social Change| You Are Not Welcome Among Us : Pirates and the State. *International Journal of Communication*, 9(0), 19. <https://ijoc.org/index.php/ijoc/article/view/3759>

Boullier, D. (2019). *Sociologie du numérique—2e éd.* (2e édition). Armand Colin. (accès libre sur Cairn.info)

Braithwaite, A. (2016). It's About Ethics in Games Journalism? Gamergaters and Geek Masculinity. *Social Media + Society*, 2(4), 2056305116672484. <https://doi.org/10.1177/2056305116672484>

Cerullo, M. A. (2015). Uploading and Branching Identity. *Minds and Machines*, 25(1), 17-36. <https://doi.org/10.1007/s11023-014-9352-8>

- Datta, S. P. A. (2015). L'Internet des Objets : La troisième révolution industrielle. *Logistique & Management*, 23(3), 29-33. <https://doi.org/10.1080/12507970.2015.11742760>
- Jenkins, H. Introduction : Worship at the Altar of Convergence : A New Paradigm for Understanding Media Change. In H. Jenkins (Éd.), *Convergence culture : Where old and new media collide*. New York University Press. <https://liverpool.idm.oclc.org/login?url=http://hdl.handle.net/2027/heb.05936>
- Kaatz, A., Carnes, M., Gutierrez, B., Savoy, J., Samuel, C., Filut, A., & Pribbenow, C. M. (2017). Fair Play : A Study of Scientific Workforce Trainers' Experience Playing an Educational Video Game about Racial Bias. *CBE Life Sciences Education*, 16(2). <https://doi.org/10.1187/cbe.15-06-0140>
- Kitchin, R. (2014). Big Data, new epistemologies and paradigm shifts. *Big Data & Society*, 1(1), 205395171452848. <https://doi.org/10.1177/2053951714528481>
- Lupton, D. (2015). *Digital sociology*. Routledge, Taylor & Francis Group.
- Lycett, M. (2013). 'Datafication' : Making sense of (big) data in a complex world. *European Journal of Information Systems*, 22(4), 381-386. <https://doi.org/10.1057/ejis.2013.10>
- Noble, S. U. (2018). Introduction : The Power of Algorithms. In *Algorithms of Oppression* (p. 1-14). NYU Press ; JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt1pwt9w5.4>
- Ortolano, N. (s. d.). *How Video Games Can Teach Us to Play Well with Others*. Scientific American Blog Network. Consulté 21 novembre 2019, à l'adresse <https://blogs.scientificamerican.com/voices/how-video-games-can-teach-us-to-play-well-with-others/>
- Ricœur, P. (1985). Éthique et politique. *Autres Temps*, 5(1), 58-70. <https://doi.org/10.3406/chris.1985.1000>
- Stallman, par R. (s. d.). *Gnu.org*. Consulté 23 avril 2020, à l'adresse <https://www.gnu.org/philosophy/open-source-misses-the-point.html>
- Rouvroy, A., & Stiegler, B. (2015). Le régime de vérité numérique. De la gouvernementalité algorithmique à un nouvel État de droit. *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, 4, 113-140. <https://doi.org/10.4000/socio.1251>
- Rouvroy, A., & Berns, T. (2013). Gouvernementalité algorithmique et perspectives d'émancipation : Le disparate comme condition d'individuation par la relation ? *Réseaux*, 177(1), 163. <https://doi.org/10.3917/res.177.0163>
- Saleh, I. (2017). Les enjeux et les défis de l'Internet des Objets (IdO). *Internet des objets*, 17(1). <https://doi.org/10.21494/ISTE.OP.2017.0133>
- Vallet, C. (2012). Le dévoilement de la vie privée sur les sites de réseau social. Des changements significatifs. *Droit et société*, 80(1), 163-188. Cairn.info. <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2012-1-page-163.htm>
- Turkle, S. (2004). How Computers Change the Way We Think. *Chronicle of Higher Education*, 50(21), B26-B28. <http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=eue&AN=507885720&lang=fr&site=ehost-live>
- Wiener, N. (2000). *Cybernetics or control and communication in the animal and the machine* (2. ed., 10. print). MIT Press.
- William et Edge. (1996). The social shaping of technologie. *Research Policy*, 25, 865-899.

Politique d'absence aux examens

Reprise d'examen. L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de **caractère exceptionnel**. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant.e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Conflits d'horaire. Il est de la responsabilité de l'étudiant.e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Procédure. L'étudiant.e absent.e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur <http://info.uqam.ca/repriseexamen/>.

Pièces justificatives. Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant.e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant.e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen ; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant.e constate qu'un.e étudiant.e a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant.e peut se voir refuser une reprise d'examen.

Pour plus d'informations. Consulter la page <http://info.uqam.ca/politiques>.

Règlement numéro 18 sur les infractions de nature académique (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche ;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements :

- <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat>
- <http://r18.uqam.ca/>

Politique no 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour consulter la politique no 16

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir de l'aide, faire une divulgation ou une plainte

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour obtenir la liste des services offerts à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM

<https://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514-987-3185
Local DS-2110

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM

514 987-0348
calacs@uqam.ca
<http://trevepourelles.org>

Service de la prévention et de la sécurité

514-987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap

Politique. Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiant.e.s en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Responsabilité de l'étudiant.e. Il incombe aux étudiant.e.s en situation de handicap de rencontrer les intervenant.e.s (conseiller.ère.s à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap, professeur.e.s, chargé.e.s de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiant.e.s. Il est fortement recommandé aux de se prévaloir de ces services afin de réussir ses études, sans discrimination. Pour plus d'information, visiter le site de ce service : <https://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Il est important d'informer le SASESH de votre situation le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Par courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <https://vie-etudiante.uqam.ca/>